

Septembre
2023



Dans ce numéro :

- P1. **L**'Edito de la secrétaire
- P2. **C**ompte rendu du CSAL
- P4. **C**ompte rendu de la FS
- P6. **I**nfos Nationales
 - Carrières longues / Réforme des retraites
 - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
 - Fin des chèques vacances pour les retraités !
 - Augmentation de la prise en charge des abonnements de transport
 - Franchise médicale et participation forfaitaire
- P8. **F**iche des correspondants CGT de la section

**NE RESTEZ
PAS ISOLÉS !**

Un syndicat n'est rien sans ses adhérents, syndiquez-vous à la CGT Finances Publiques



L'Étincelle

Malgré un accueil dégradé... le contribuable-citoyen revient toujours !

Dès 2015, la DGFIP adoptait dans le cadre de ses mesures dites "de simplification", plusieurs décisions visant à inciter les agents des services d'accueil des SIP et des Trésoreries Mixtes à "décourager" les usagers de se rendre physiquement dans les accueils des services des impôts. Il serait désormais « plus efficace » pour les contribuables d'utiliser les services en ligne que de se déplacer.

Objectif attendu : limiter les flux d'accueil et orienter l'utilisateur vers les services en ligne.

En février 2017, la CGT Finances publiques dénonçait la mise en place de l'APRDV. En effet, lors de la présentation du dispositif, l'administration avait indiqué que l'offre de rendez-vous avait pour objectif de **faire baisser la pression sur les services**, notamment durant les campagnes. La DGFIP entendait mettre en place une politique de l'offre **conduisant l'utilisateur à s'adapter aux limites de l'administration** à remplir sa mission d'accueil du fait, notamment, des suppressions d'emplois...

En 2023, force est de constater que la situation de l'accueil sous toutes ses formes est dégradée. Les fusions et restructurations de services, le resserrement du réseau territorial, la création de pôles se font au détriment du service public de proximité. Les centres de contact, la généralisation de l'accueil sur rendez-vous, la réduction des horaires d'ouverture au public sont les coups de boutoirs obstinés de la DGFIP contre la mission d'accueil dans le service public des Finances publiques. **La campagne de l'impôt sur le revenu de cette année, à laquelle s'ajoute celle des mises à jour GMBI, illustre parfaitement les désastres de cette politique !**

L'échéance du 30 juin assignée aux contribuables-citoyens pour servir GMBI a provoqué un véritable embouteillage aux portes de nos centres. Des files d'attente ont serpenté jusque sur les parkings, laissant parfois les contribuables-citoyens sous la pluie ; les boîtes aux lettres mail des services sont saturées, tout comme les plages de rendez-vous de l'APRDV, dès le mois de mai jusqu'au-delà de la fin de la campagne ; le téléphone sonne sans cesse.

Les fermetures au public plusieurs après-midi de la semaine et le mercredi ont conduit les agents à devoir se confronter aux usagers pour les refouler.

Mais le contribuable, n'en déplaie à la DG, a besoin de NOS services de proximité : il revient donc aux portes de nos centres des Finances Publiques ! Parce que quand une question « impôt » est posée au contribuable, c'est vers « les impôts » qu'il se tourne pour obtenir une réponse !

Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES 91, le principe d'égalité du service public devrait permettre à chacun, quelle que soit sa situation sociale, financière, géographique ou sa capacité d'accès au numérique, de bénéficier d'un accueil à la DGFIP. Chaque citoyen, chaque entreprise, chaque collectivité locale devrait bénéficier du même accès au service public.

Cet accueil doit pouvoir se réaliser grâce à la présence d'agents en nombre suffisant, formés et compétents, qui peuvent répondre de façon exhaustive et personnalisée aux demandes formulées quel que soit le sujet fiscal.

Ces agents doivent pouvoir bénéficier de l'appui d'un collectif de travail, sans que leur santé ou leur sécurité ne puisse être mise en danger. Or nous savons, malheureusement, qu'ils doivent faire face, de plus en plus souvent, à l'agressivité de contribuables exaspérés par nos défaillances qui résultent de la politique du « tout numérique » et des suppressions d'emplois de la DGFIP.

Il faut revenir sur la logique délétère d'abandon de la mission d'accueil alors qu'elle est indispensable pour répondre aux attentes des contribuables, pour redonner du sens à la mission de service public des Finances Publiques, qui permettra aussi l'adhésion à l'impôt, à la nécessité de sa collecte et de son contrôle.

Ce CSAL devait en 1^{er} point élire les représentants du personnel au conseil médical.

Ce vote acté, les élus au CSAL ont alors communiqué à la direction l'ordre de cette liste qui permettra de convoquer successivement des élus des trois organisations syndicales ayant présenté des candidats (CGT – FO – SOLIDAIRES).

Le point 2 présentait la fusion des secteurs d'assiette au SIP d'Évry à compter du 01/01/2024.

Pour la direction, cette fusion permettrait d'avoir plus de souplesse dans la gestion avec plus de polyvalence et une meilleure gestion des congés. Le secteur sera encadré par 3 contrôleurs.
Le service du recouvrement n'est pas impacté par cette fusion.
Mise au vote de cette fusion : 7 contres (dont la CGT) et 3 abstentions

La CGT a dénoncé la note de la Direction Générale publié le 16 mai, détaillant les nouvelles orientations concernant les missions et l'organisation des SIP. Une fois de plus, les agents vont subir de nouvelles transformations qui n'amélioreront en rien les conditions d'exercice de leurs missions.

Compte tenu de ce qui est indiqué dans la note de la DG il est à craindre que les SIP se transforment en véritables centres de contacts locaux tout en devant en plus assurer le même accueil physique que dans les Maisons France Service.

Pour la CGT Finances Publiques 91, ces transformations n'amélioreront en rien la qualité de service rendu à l'utilisateur. Un recrutement de personnel conséquent dans les services et des applications informatiques qui fonctionnent correctement pourraient être une première piste d'amélioration.

Au point 3 était examiné le bilan de la formation professionnelle et des recrutements pour l'année 2022, avec la présentation du plan local de formation pour 2023.

Bilan présenté par la direction : 9 salles de formations sont disponibles dans notre département. La nouvelle application SEMAPHORE créée en 2022 permet à chaque agent de gérer ses formations.

En 2022 le climat sanitaire était serein, le nombre de jours de formations s'est élevé à 3834, et le taux de formation de 92 % contre 83 % en 2021.

201 agents ont effectué une formation de préparation aux concours. 55 agents ont été promus.

Recrutements :

3 apprentis ont été embauchés au service RH, au SIP d'ETAMPES et au SGC d'ÉVRY.

17 contractuels (14 B et 3 C), 6 contrats service civique, 163 vacataires, 12 stagiaires (3B et 9 C).

Le taux de formation en présentiel est de 53 %, en e-formation de 25 %, mais pour le département de l'Essonne de 18,7 %.

Les agents ne posent pas forcément une 1/2 journée de formation pour les E.FORMATION.

1 Agent sur 2 ne va pas au bout de leur E-FORMATION. Pas de réponse de la Direction pour savoir à quel moment a lieu le décrochage.

Il faut un espace dédié hors du bureau ou en télétravail pour effectuer les E.FORMATION.

Pour la CGT Finances Publiques 91, les formations en présentiel doivent être privilégiées par rapport aux e-formation. De plus, l'apparition de l'application SEMAFOR ne doit pas laisser aux seuls agents la responsabilité de leur parcours de formation. Les formations doivent leur être rappelées et proposées par le service de la formation professionnelle et les chefs de service.

Nous avons rappelé que ces e-formation sont régulièrement réalisées par les agents dans des conditions de formation dégradées sur leur bureau de travail, en plein exercice de leurs missions qu'ils n'arrivent plus à absorber, ce qui peut les amener à « cliquer » pour valider une formation et éviter de se faire relancer !

Nous avons demandé que tous les agents déposent un jour de formation dans MAIs SIRHIUS lorsqu'ils réalisent une e-formation.

En effet, un agent qui se forme sans prendre de jours formation et qui continue son travail dans son service en sous-effectif permet à la DG de gérer sa politique de suppressions d'emplois, au détriment des agents et de leur formation.

Vote : 0 contre, 5 abstentions (CGT, SOLIDAIRES)

Le point 4 présentait le budget de la DDFiP de l'Essonne – Bilan de l'exercice 2022 – Budget 2023 :

Baisse du budget de 6 à 7 % entre 2022 et 2023.
Montant dépensé au titre du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie : 148 000 €.

De nombreuses rénovations ont été effectuées consistant à des rafraîchissements des sites.

Le budget informatique pour 2023 prévisionnel est de 180 000 €.

Au point 5 : le bilan du plan d'actions 2020-2022 de la DDFiP en faveur de l'égalité professionnelle.

69,27 % des femmes sont représentées à la DDFIP et dans tous les grades.

Il faut promouvoir le congé paternité car ce sont encore les femmes qui prennent le plus souvent un congé lié à la naissance d'un enfant.

Le point 6 examinait les résultats de l'observatoire interne pour 2022 :

Baisse des chiffres de participation dû probablement au contexte (réforme des retraites, inflation...)

Impacts : la perte du pouvoir d'achat, l'avancée du NRP, les transferts d'emplois. Le télétravail est durablement installé. L'accueil est devenu plus dur à surmonter.

Les points négatifs : le management, les conditions de travail, les rémunérations, la non reconnaissance du travail des agents.

Le Directeur précise que les résultats ne sont pas bons. Il faut travailler sur les relations humaines par des échanges, sur le fait que tout change tout le temps, que rien n'est stable : il faut l'expliquer, donner de la cohérence. Pour le management, les attentes ont évoluées et sont devenues difficiles à gérer.

On observe également une demande plus forte de comprendre, d'échanger, d'avoir un appui technique de son chef de service.

Les résultats de cette année ne sont effectivement pas reluisants avec un engagement des agents qui diminue de 6 points par rapport à 2022 !

Néanmoins la Direction du 91 se félicite d'avoir de meilleurs résultats que la moyenne nationale.

Pour rappel, la DGFIP se situe en dessous de la moyenne Fonction Publique et ministérielle, plaçant de fait la DGFIP en position de mauvais élève.

Ces chiffres viennent conforter ce que nous dénonçons : la dégradation des conditions de travail, des évolutions à marche forcée et plus généralement la destruction de nos chaînes de travail. Les réformes incessantes, les nombreuses atteintes à nos missions, à nos structures affectent les agents dans leur quotidien de travail. Ce sont des signaux forts que l'administration doit prendre en considération !

Le bilan du télétravail pour l'année 2022 était présenté au point 7.

Forte progression du taux de télétravailleurs au 31/12/2022 soit 82,49 % (supérieur au taux national).

Toutes les applications sont télétravaillables.

En 2022 aucun refus total de télétravail.

Rappelons le protocole de la demande de télétravail :

Etape 1 : l'agent exprime le souhait de télétravailler.

Etape 2 : entretien informel avec le chef de service qui peut accepter ou refuser.

Etape 3 : saisie de la demande dans Sirhius

Etape 4 : validation ou rejet dans Sirhius.

Mais de fait, la demande s'arrête à la deuxième étape, car, avec un tel cheminement, l'agent qui se voit refuser lors de l'entretien informel sa demande de télétravail ne va pas saisir sa demande dans Sirhius.

En conséquence et pour résumer : pas de demande dans Sirhius, pas de rejet, pas de recours en CAP !

Nous rappelons aux agents que même si le chef de service ne valide pas sa demande lors de l'entretien, il est autorisé à déposer sa demande afin que le chef de service motive par écrit son refus, alors opposable et donc susceptible de recours en CAP.

En complément, pour information, la dernière CAP nationale de recours TW a donné raison à l'agent.

N'hésitez pas à contacter nos élus pour vous accompagner dans cette démarche.

Au point 8, le bilan de la campagne DUERP – PAP 2022.

Le risque COVID 19 était encore présent. La priorité est donnée à la réorganisation et la prise en charge du télétravail.

2 Réunions de travail ont eu lieu en 2022.

Le DUERP 2022 comprend 702 lignes dont 40 lignes ont été retirées pour le PAP.

Les risques psychosociaux (RPS) représentent 31,56 %, les agressions 16,31 %, les problèmes sur écran 15 %, l'hygiène 14,92 %.

Au 31/12/2022, 64,5 % des risques du PAP sont résolus, il reste 35,5 % des risques à traiter qui sont reportés sur 2023.

La question est posée sur les postes occupés par les contractuels : les agents demandent combien de temps ces postes sont bloqués ?

Les contractuels sont embauchés pour 3 ans et renouvelés pour 1 an si besoin demandé par le chef de service. Le renouvellement d'un contractuel ne crée jamais de sureffectif.

Le recrutement d'un contractuel est conditionné à la vacance d'un poste et qu'aucun agent titulaire ne soit en attente de ce poste.

13 contrats seront reconduits.

Les demandes de la CGT Finances Publiques 91 :

- que des actions soient menées afin de diminuer le risque de RPS, car pour l'instant on ne fait qu'un constat au niveau du DUERP ! Pourquoi ne pas demander un audit au niveau DDFIP91 avec le budget de la FS ? Pas de réponse apportée à ce sujet ...

- compte tenu du résultat du baromètre social, que la reconnaissance du travail accompli par les agents soit mise en avant, notamment par des remerciements, y compris dans la communication auprès des agents qui partent à la retraite, et en allant au contact des personnels.

Le Directeur a approuvé ces remarques.

Pour autant, c'est un minimum qui ne devrait même pas faire l'objet d'une demande ! Car au-delà, les agents veulent aussi et surtout une reconnaissance en terme de rémunération !

Au point 9 était examinée la fermeture du restaurant administratif de Juvisy.

Actuellement il y a 7 agents qui déjeunent à la cantine. L'AG du 20/04/2023 a décidé de dissoudre l'association à compter du 30/06/2023. Comme il n'y a pas d'alternative à une restauration collective sur place ou à proximité, des titres restaurant seront délivrés aux agents à compter du 01/07/2023.

L'agent BERKANY sera licencié de son poste lié au restaurant. Un poste de contractuel de gardien-concierge lui a été proposé pour 3 ans jusqu'à son départ à la retraite.

Les questions diverses ont été abordées au point 10.

Le nombre de ruptures conventionnelles en 2022 s'élève à 2.

Pour 2023 il y a 3 demandes en cours.

COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE (FS) DU 9/05/2023 (ex CHSCT)

La CGT a lu une déclaration liminaire qui dénonce le développement accru des risques psychosociaux, de la souffrance et de la non reconnaissance du travail des agents au sein de la DGFIP. Le parallèle avec France-Télécom est établi.

Le Directeur a réagi à cette déclaration liminaire en indiquant qu'il ne fallait pas diaboliser le changement mais que l'adaptation au changement doit être faite avec humanité.

Notons que le directeur était extrêmement pressé d'avancer sur tous les points de cette 1ère séance plénière, chaque point a été vu avec une grande rapidité...

Pas de temps à perdre ? Mauvais départ pour cette instance pourtant indispensable à la défense des intérêts des personnels !



Point 1 : élection du secrétaire de l'instance.

En l'absence du règlement intérieur ministériel, sa déclinaison en local ne peut donc pas être établie. L'instance fonctionnera en attendant sur la formule CHSCT. La secrétaire actuelle **Odile Rouiller de la CGT est reconduite** en attendant une prochaine élection.

Point 2 : Crédits ministériels SSCT

Le budget s'élève à 150.749€ soit 127€/agents pour 2023 alors qu'il s'élevait à 123€/agents en 2022.

Achat de matériels sur prescription médicale. Suite des commandes de bras articulés, la CGT a indiqué que beaucoup de matériels restent dans les cartons sur les sites et en demande le recensement.

Pour toute commande de matériel autre que celui prescrit par le médecin, le circuit de la demande est de passer par le chef de service via l'application ODL.

Point 3 : Actions de formation SSCT

Les formations sont engagées à hauteur de 8147€, le catalogue est en ligne sur Ulysse 91. Les inscriptions se font par retour via le chef de service.

Point 4 : Campagne ministérielle DUERP-PAP 2023 (point d'étape)

Un GT se tiendra fin mai afin d'élaborer le PAP qui sera présenté en FS en juillet.

Point 5 : Fiches de signalement

Il y a 21 fiches dont la plupart émane de la Trésorerie Amendes, tous les services ne font pas forcément des fiches de signalement.

Ne pas hésiter à faire une fiche de signalement et à nous la transmettre, dès qu'il y a menace, dénigrement ou des propos inacceptables.

Point 6 : Exercices d'évacuation

1 seul site a fait cet exercice. Les responsables de sites ne font pas forcément l'exercice.

Difficultés sur les sites où la DDFIP est avec d'autres administrations ou entreprises.

Néofis fera les exercices d'évacuation de 4 gros sites.

Pour rappel, en terme de sécurité incendie, la réglementation prévoit la réalisation d'exercices d'évacuation incendie selon une fréquence de 2 fois par an pour les sites de plus de 50 agents et 1 fois par an pour les sites avec un effectif inférieur.

Point 7 : Suivi des accidents de services et de trajet

La CGT a signalé qu'un accident de service était arrivé fin 2022 et que des moyens de prévention devaient être pris. Il s'agit d'une chute dans des escaliers sans main-courante et des marches non différenciées au 21bis rue Feray à Corbeil. La BIL va faire le nécessaire.

Point 8 : Synthèse des RSST

Demande que les lieux où sont situés les fauteuils de repos et les boîtes de secours soient indiqués sur chaque site.

En cas de malaise, contacter le 15 et faire un mail au RH et Médecin De Prévention (MDP).

Toujours des problèmes de ménage : demande que les contrats de ménage (les prestations attendues) soient consultables sur Ulysse 91 comme sur le site Ulysse du 77.

**Concernant ce registre, nous vous rappelons que le nombre d'annotations n'est pas limité et que pour un même service et pour un même problème, tous les collègues peuvent s'exprimer.
Ce registre est disponible sur tous les sites. Faites-nous remonter si les problèmes persistent.**

Point 9 : Point d'information sur les travaux du 75 rue Feray à Corbeil

Les collègues sont tous au 1^{er} étage.

L'aménagement de l'accueil est en cours, le distributeur Picard n'est pas encore en fonction.

L'office sera disponible la semaine prochaine avec tables et chaises. A l'étage et à la demande des agents un frigo et micro-ondes ont été installés.

Un digicode va être installé et la gestion de l'ouverture de la porte sera faite à distance pour les contribuables.

Le cheminement initialement prévu pour l'accès à l'étage a été revu pour des questions techniques. L'éclairage y sera installé rapidement.

Les travaux de préparations commencent dès la semaine prochaine (enlèvement des cloisons et plafond).

Le désamiantage ne commencera que fin mai.

Un test a été effectué et a constaté une absence de fibres amiantées. Des tests seront faits : un test avant le désamiantage (qui a déjà eu lieu) 2 tests pendant et un test à la fin.

Le logement du gardien sera réhabilité en 2023 sur une période de travaux de 8 mois. Le gardien sera relogé.

La cantine sur le site ne sera pas maintenue à l'issue des travaux. Le partenariat avec la cantine de la police sera renouvelé. Pas de tickets restaurant car la cantine se situe à moins de 800m.

La CGT est régulièrement passée sur le site pour voir avec les agents les difficultés ou problèmes. Elle est intervenue après chaque visite auprès de la direction pour porter et faire avancer leurs demandes, mais aussi suites aux dégradations intervenues fin juin.

Point 10 : questions diverses

Questions CGT :

La CGT demande un point sur la note d'orientation ministérielle puisqu'elle ne figure pas en point d'étude. La Direction nous dit qu'on a boycotté le précédent et que « tant pis » !!!!

Nous avons donc demandé des précisions sur le rôle de Maria-Alice qui devient APMP (animateur de la Politique Ministérielle de Prévention) : ses prérogatives sont les mêmes sauf l'établissement des comptes rendus et elle gère en plus le 95 !

Concernant la signalétique amiante obligatoire : elle est en cours ! **A vérifier sur vos sites sur le plan général du bâtiment.**

Concernant les restructurations, nous demandons l'utilisation par le MDP de la fiche EVEREST établie par l'ANACT sur l'évaluation des RPS dans les restructurations.

A suivre...

Autres questions :

Arpajon : absence d'internet suite à coupure de la fibre !!!! Les agents n'ont pas d'obligation de poser de congés !

Des clés 4G sont demandées en l'absence de télétravail.

La pression est mise sur les opérateurs afin de rétablir la situation au plus vite.

**Les suppressions d'emplois ne cessent d'alourdir la charge de travail des agents, au risque de dégrader leur santé, ce qui n'est pas acceptable. Les conditions de travail, la santé, la sécurité, c'est l'affaire de tous !
C'est ensemble que nous devons veiller à la préserver : faites-nous remonter tous les problèmes que vous rencontrez en terme de santé, sécurité et conditions de travail.**



Contact :

cgt.ddfip91@dgifp.finances.gouv.fr

Retrouvez toutes les infos du syndicat sur nos sites internet :

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/>

et

<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>

Ne restez pas isolés, SYNDIQUEZ-VOUS à la CGT !



Réforme des retraites

Clause de sauvegarde carrières longues

L'information des nouvelles mesures dérogatoires induites par la réforme des retraites, sur le site national de la CGT Finances Publiques, c'est là !

 **Mémo n°14 : Clause de sauvegarde carrières longues - Réforme des retraites**

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/content/memo-ndeg14-clause-de-sauvegarde-carrieres-longues-reforme-des-retraites>



LA NOUVELLE ARNAQUE DU GOUVERNEMENT !

Article publié sur le site national de la CGT Finances Publiques

Au 1er Juillet 2023, le point d'indice a connu une revalorisation de seulement 1,5%, passant ainsi de 4,85€ à 4,9227 €. Même pas de quoi atteindre la barre symbolique des 5€.

Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître au Journal Officiel le décret (n°2023-702 du 31 juillet 2023) portant création de la fameuse prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique et donc de la DGFIP. Prime forfaitaire, non reconductible, soumise à plusieurs conditions, avec un barème de modulation, à percevoir "à l'automne", imposable.

Comme toute prime elle ne sera pas prise en compte pour la retraite.

RÉMUNÉRATION BRUTE perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	MONTANT de la prime
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Pour la CGT, Cette prime ne fera pas avaler la faiblesse de l'augmentation du point d'indice et les petits bricolages sur les grilles. Cette mesure n'est pas de nature à répondre aux revendications salariales et à la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 qui s'élève désormais à plus de 16 %.

Contrairement à ce qu'affiche la macronie, l'évolution des rémunérations en 2023 ne sera pas de 2,5% mais bien seulement de 1,5%. En effet, les 5 points d'indice qui permettent, avec d'autres éléments, d'arriver aux 2,5%, ne seront appliqués qu'à partir de janvier 2024 sans rétroactivité.

Autre fait grave : c'est par la baisse et le gel de crédits au titre des PLF et PLFSS 2024 que le gouvernement entend financer ces mesures, autrement dit par le recul des Services publics.

Article complet à retrouver sur le site :

 **PRIME POUVOIR D'ACHAT : LA NOUVELLE ARNAQUE DU GOUVERNEMENT !**

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/content/prime-pouvoir-dachat-la-nouvelle-arnaque-du-gouvernement>



Fin des chèques vacances pour les retraités !

C'est donc en pleine période estivale et presque en catimini que la Macronie a décidé de supprimer le droit aux Chèques vacances des retraité.es à compter du 1er octobre 2023.

A lire sur le site national de la CGT Finances Publiques :



Suppression des Chèques vacances pour les retraité.es : Inacceptable ! <https://www.cgtfinancespubliques.fr/content/suppression-des-cheques-vacances-pour-les-retraitees-inacceptable>



Augmentation de la prise en charge des abonnements de transport

Les abonnements des agents publics seront désormais pris en charge à hauteur de 75 %, contre 50 % aujourd'hui, à compter du 1er septembre 2023.

Par ailleurs, depuis 2022, il est possible de cumuler un abonnement aux transports en commun avec le forfait mobilité durable, plafonné à 200 € par an.

Décret du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

 **Augmentation de la prise en charge des abonnements de transport**
<https://www.cgffinancespubliques.fr/content/augmentation-de-la-prise-en-charge-des-abonnements-de-transport>



FRANCHISE MÉDICALE ET PARTICIPATION FORFAITAIRE :



QUAND LE GOUVERNEMENT SE SERT DANS LA POCHE DES TRAVAILLEURS-SES !

En juin 2023, les assises des finances publiques réunies à l'initiative du ministère de l'Économie ont été l'occasion pour Bruno Le Maire de formuler plusieurs propositions qui devraient être reprises dans le PLFSS 2024 (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale).

Suite à celles-ci, le Ministre de l'Économie et des Finances souhaite augmenter le reste à charge lié aux soins pour l'ensemble des patient·es via deux mécanismes :

- **le doublement de la franchise médicale** assortie d'une modification du plafond de reste à charge ; de 50 centimes à 1 euro pour chaque achat d'une boîte de médicament remboursée ;
- **le doublement de la participation forfaitaire**, de 1 à 2 euros pour chaque consultation chez le médecin, notamment.

C'est donc un doublement de toutes les sommes non remboursables et la poursuite par le gouvernement de sa politique d'austérité imposée à tous les travailleur·ses. Pour le gouvernement, le doublement des franchises et participations forfaitaires rapporteraient 1,5 milliard d'euros à la Sécurité Sociale.

Concrètement, de telles augmentations contreviennent au principe même de la Sécurité sociale et à la vision de celle-ci que la CGT défend depuis toujours : de chacun·e selon ses moyens à chacun·e selon ses besoins (.../...)

La suite de l'article sur le site national de la CGT Finances Publiques :

 **FRANCHISE MÉDICALE ET PARTICIPATION FORFAITAIRE : QUAND LE GOUVERNEMENT SE SERT DANS LA POCHE DES TRAVAILLEUR·SES !**

<https://www.cgffinancespubliques.fr/content/franchise-medicale-et-participation-forfaitaire-quand-le-gouvernement-se-sert-dans-la-poche>

LES CORRESPONDANTS DE LA CGT FIP 91

Nadia	SEKROUF	☎ 06.64.65.69.98	Secrétaire de section SIP Corbeil
Agnès	RISACHER	☎ 06.20.85.29.43	Secrétaire adjointe Permanente
Eric	NAYAC	☎ 01.69.47.19.20	7° BDV
Odile	ROUILLER	☎ 01.60.90.52.21	PCE Corbeil
Ghislaine	BIDENNE	☎ 01.69.12.54.47	PCE Juvisy
Murielle	LE PISSART	☎ 01.69.92.65.51	SDE Etampes
Claire	FARDIN	☎ 01.69.36.63.60	SIP Evry
Claudine	HARON	☎ 01.60.90.16.53	SIE Corbeil
Rafael	DIAS-DA-COSTA	☎ 01.69.31.83.65	PCRP Palaiseau
Yann	MAGEN	☎ 01.69.31.83.68	PCRP Palaiseau
Valérie	LOEUL	☎ 01.69.49.70.45	SIP Yerres
Caroline	MOINDJE	☎ 01.69.93.58.45	SIP Massy
Philippe	BONELLI	☎ 01.69.92.65.60	PCE Etampes
Ophélie	VAUCLIN	☎ 01.78.05.48.42	SIP Corbeil
Frédérique	VANG	☎ 01.78.05.48.41	SIP Corbeil
Olivier	MARTIN	☎ 01.69.12.53.36	SIP Juvisy

